

QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES PATS ?



ORDONNANCE
2020-430

C'EST INACCEPTABLE !

Si la revue « Actualités COVID19 » du 14 avril souligne et met en avant la très forte implication des personnels de soutien,

Si au CHSCT PN du 15 avril, le DGPN a apporté son soutien aux policiers et aux PATS impliqués au quotidien dans la gestion de cette crise,

➔ **POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS MISSIONS, IL FAUDRA S'EN CONTENTER.**

Le 15 avril 2020, le Premier Ministre annonce la mise en place d'une prime pour les fonctionnaires aux seules situations de surcroît d'activité, en excluant de fait tous les agents en télétravail ou ASA réserve opérationnelle.

CE MÊME JOUR, UNE ORDONNANCE VIENT IMPOSER DES PRISES DE CONGÉS À TOUS LES AGENTS EN ASA :

- **5 jours rétroactivement** pour la période du 16 mars au 16 avril
- **5 jours supplémentaires** à compter du 17 avril, y compris pour les agents en télétravail

INADMISSIBLE

LES PATS NE SONT-ILS PAS CONSIDÉRÉS COMME POLICIER QUAND IL S'AGIT DE DISPONIBILITÉ ?

LES PATS NE SONT-ILS PAS SOUMIS AU RGEPN, AU CODE DE DÉONTOLOGIE ET AUX MÊMES SANCTIONS ?

LES PTS, LES SIC ET LES TECHNIQUES EN CRS NE SONT-ILS PAS AUSSI SUR LE TERRAIN ?

➔ **Cette appartenance POLICE à géométrie variable doit cesser !**
Implication ne doit pas rimer avec Sanction

IMPLICATION = SANCTION ?

UNITÉ SGP POLICE PATS demande que l'implication des personnels de soutien de la Police Nationale soit reconnue et récompensée au lieu d'être sanctionnée. Nous attendons de la DGPN qu'elle défende et soutienne tous ses effectifs.

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO**

MAJORITAIRE

www.unitesgppolice.com

PATS

L'UNITÉ POUR L'INTÉRÊT COMMUN

16-04-2020